



## Déclaration Liminaire UNSA Education CTSD du 12-03-2021

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de l'Hérault,

Le CSTD qui nous réunit ce jour nous amène à traiter des ouvertures et fermetures de postes dans les collèges de l'Hérault dans un contexte de réduction des moyens alors que les effectifs des collèges continuent d'augmenter.

Les choix effectués entraînent 42 suppressions de postes dont 9 occupés pour seulement 20 créations. Dans le même temps, les heures supplémentaires et les compléments de service augmentent.

Ces décisions entraîneront une surcharge de travail pour les enseignants au détriment de leurs élèves. Un enseignant ayant plus de classes à cause des heures supplémentaires ou parce qu'il se partage entre plusieurs établissements sera un enseignant moins disponible au quotidien pour ses élèves. Dans le contexte de crise sanitaire, les élèves les plus fragiles ainsi que les élèves décrocheurs risquent de payer cette politique alors que l'institution demande aux enseignants d'avoir une attention particulière pour ces élèves. La rentrée 2021 devrait alors se faire dans un mode dégradé.

Par ailleurs, le nombre de BMP est en nette augmentation. Au-delà de la difficulté de trouver les enseignants pour les occuper, ces heures d'enseignement seront préemptées dès le début de l'année scolaire par les TZR avec pour conséquence d'affaiblir encore plus les possibilités de remplacements de courte et moyenne durée.

Enfin, les documents ne font pas mention des ouvertures d'ULIS dans les collèges de l'Hérault. Est-ce que cette année, sur les 12 créations à l'échelle académique, il n'y aurait aucune ouverture dans notre département ?